



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Régime additionnel de retraite des enseignants du privé sous contrat

Question écrite n° 17233

Texte de la question

Mme Sylvie Bonnet appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les vives inquiétudes des enseignants du privé sous contrat en raison de la remise en cause du régime additionnel de retraite de l'enseignement privé. Inscrit dans la loi n° 2005-5 du janvier 2005, ce régime vise à réduire l'écart entre les pensions des enseignants du privé sous contrat avec l'État et celles de leurs homologues de l'enseignement public. Cependant, depuis plusieurs années, les syndicats alertent le ministère sur la fin des réserves à échéance 2025. La question de la survie de ce régime est désormais posée et concerne près de 150 000 enseignants de droit public de l'enseignement privé sous contrat. Elle souhaite savoir si le Gouvernement va garantir la survie et la stabilité de ce régime additionnel de retraite des enseignants du privé sous contrat.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Bonnet](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17233

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2929

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)